

Politique | Coronavirus : l'essentiel des annonces



Françaises, Français, mes chers compatriotes. Jeudi soir, je me suis adressé à vous pour évoquer la crise sanitaire que traverse notre pays. Jusqu'alors, l'épidémie de

"Nous sommes en guerre !" Une manière de déclaration, en temps de paix, assortie de l'invitation à "la mobilisation générale". Emmanuel Macron a pris le pays à témoin de la gravité de la crise sanitaire qui s'amplifie et nécessitait qu'une nouvelle étape soit franchie. Quinze jours de manière de confinement et la fermeture des frontières qui se veut concertée au sein de l'Europe... On s'attendait à une plus longue période, surtout au lendemain d'un premier tour d'élection municipale marqué par une abstention catastrophique. Le second tour est annoncé au plus tard pour fin juin ; le premier ministre le précisera demain et le détail des mesures de sauvegarde pour les entreprises et les salariés. L'hôte de l'Élysée n'a pas craint de réactiver sa promesse de jeudi dernier du « quoi qu'il en coûte » et du « plus jamais comme avant » et a annoncé le report de la réforme des retraites. Au-delà de la mission qu'il s'assigne, qui ne voit la ligne qu'il choisit sur le chemin d'une tentative de reconquête de l'opinion que « la guerre » lui autorise... J.A

Ce lundi 16 mars, au lendemain d'un scrutin municipal à très forte abstention dans le contexte de l'épidémie de coronavirus, Emmanuel Macron s'est adressé au français pour la deuxième fois en quatre jours dans une allocution télévisée. Après avoir annoncé jeudi dernier la fermeture des établissements scolaires, maintenu le premier tour municipales, encouragé le télétravail "quand c'est possible" et précisé plusieurs mesures économiques, le président de la République l'a affirmé ce soir à six reprises : "Nous sommes en guerre".

Un confinement non-prononcé mais acté

En termes d'annonces et en évoquant une épidémie devenue une "réalité immédiate, pressante", Emmanuel Macron a, sans prononcer le mot de confinement, annoncé la décision de "renforcer encore les mesures pour réduire nos déplacements et nos contacts au strict nécessaire". Dès ce mardi à partir de midi "et pour quinze jours au moins", les déplacements individuels (ou regroupements collectifs) seront "très fortement réduits. Toutes les entreprises doivent s'organiser pour faciliter le travail à distance et quand ça ne sera pas possible, elles devront adapter dès demain leur organisation pour se protéger et protéger leurs salariés. Toute infraction à ces règles sera sanctionnée", a précisé le chef de l'État sans pour autant dévoiler le contenu exact de ces sanctions.

Report démocratique

S'il n'a à aucun moment remis en cause les résultats du premier tour des municipales, il a tout de même annoncé qu'après

consultation de l'Assemblée nationale, du Sénat et d'anciens présidents, que le second tour des élections municipales serait reportée à une date encore non-annoncée officiellement. "Le Premier Ministre en a informé aujourd'hui même les chefs de partis représentés au Parlement, cette décision a fait l'objet d'un accord unanime", a précisé Emmanuel Macron. Toujours concernant la vie démocratique, le chef de l'État a annoncé la suspension de "toutes les réformes en cours, y compris la réforme des retraites" et la présentation ce mercredi 18 mars en conseil des ministres d'un projet de loi "permettant au gouvernement de répondre à l'urgence et, lorsque nécessaire, de légiférer par ordonnance dans les domaines relevant strictement de la gestion de crise. Ce projet sera soumis au Parlement dès jeudi" et voté "le plus rapidement possible".

Nouvelles mesures sanitaires

Dans le volet santé de son discours, Emmanuel Macron a affirmé qu'en plus du service minimum de garde d'enfants pour les personnels soignants, déjà en place depuis lundi, les taxis et hôtels "pourront être mobilisés à leur profit. L'État paiera". Les masques, eux, seront réservés en priorités aux hôpitaux et à la médecine de ville et de campagne, "en particulier des médecins généralistes et des infirmières, désormais en première ligne dans la gestion de la crise. Des masques seront livrés dans les pharmacies dès demain soir dans les 25 départements les plus touchés, dès mercredi pour le reste du territoire national". Concernant d'autres professionnels de santé, spécialistes, notamment les dentistes, de nouvelles mesures doivent être annoncées dans les prochains jours par le ministre de la Santé. "Les armées apporteront aussi leurs concours pour déplacer les malades des régions les plus affectés et ainsi réduire la congestion des hôpitaux de certains territoires", a également précisé le locataire de l'Élysée.

Europe et économie

Le dernier volet de son discours était centré principalement sur des mesures économiques. Un mot sur l'Europe tout de même : "la décision commune entre européens" de la fermeture dès mardi à midi des frontières à l'entrée de l'Union Européenne et de l'Espace Schengen. "Tous les voyages entre les pays non-européens et l'UE seront suspendus pendant trente jours", avec des rapatriements possibles via les différentes ambassades et consulats "pour ceux et celles qui le souhaitent".

Sur le volet économique enfin, s'il n'a pas rajouté aux mesures déjà esquissées jeudi dernier concernant l'élargissement des mesures de chômage partiel, Emmanuel Macron en a dit un peu plus pour tenter de lever les inquiétudes des nombreux artisans, commerçants, professionnels impactés par les mesures de fermeture immédiate imposées samedi dernier par le Premier ministre Édouard Philippe. Au-delà de la promesse qu'"aucune entreprise, quelque soit sa taille, ne sera livrée au risque de faillite" et "qu'aucun(e) français(e) ne sera laissé(e) sans ressources", il faut surtout noter l'annonce d'un report de charges fiscales et sociales, d'un soutien aux reports d'échéances bancaires et de la mise en place d'une "garantie de l'État à hauteur de 300 milliards d'euros pour tous les prêts bancaires contractés auprès des banques. Pour les plus petites d'entre elles, celles qui font face à des difficultés n'auront rien à déboursier ni pour les impôts ni pour les cotisations sociales. Les factures de gaz, d'eau, d'électricité et les loyers devront être suspendues". Enfin, Emmanuel Macron, tout en promettant de nouvelles allocutions "régulières", a acté la création d'un fonds de solidarité dédié aux "entrepreneurs, commerçants, artisans", dont les modalités précises restent encore à définir mais "auquel le Premier Ministre proposera aux régions de contribuer".

M.A.J : lundi soir, le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner a donné des précisions supplémentaires sur les modalités d'application des mesures de restrictions annoncées plus tôt dans la soirée, "les mesures les plus restrictives en vigueur en Europe aujourd'hui", avant répéter plusieurs fois la même phrase : "restez chez vous". Le contrôle du respect des restrictions de déplacement sera assuré, a promis le ministre, par 100 000 policiers et gendarmes déployés sur toute la France sur des points fixes et mobiles. Le ministre a également fait une liste des exceptions de ces mesures de confinement : elles seront levées pour les trajets domicile-travail si le télétravail n'est pas possible, pour faire ses courses, consulter un professionnel de santé, assurer la garde de ses enfants et "soutenir les personnes vulnérables" et faire du sport "à titre individuel sans rassemblement". Les "sanctions" annoncées plus tôt par le chef de l'État sont réservées à celles et ceux qui n'auront pas imprimé ou rédigé une attestation sur l'honneur pour justifier de la nature d'un déplacement : d'abord une amende forfaitaire de classe 1, soit 38 euros, qui sera portée plus tard (par nouveau décret) à 135 euros.

Pour mettre en oeuvre ces mesures d'urgence, le gouvernement a annoncé la tenue de deux conseils des ministres : le premier ce mardi dès 10h30, le second mercredi, comme l'a précisé Emmanuel Macron dans son allocution.

Le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire a annoncé sur RTL ce mardi qu'une aide de 45 milliards d'euros allait être débloquée pour les entreprises et salariés en difficulté, en plus des garanties de l'État et de l'Europe pour les prêts bancaires (300 et 1000 milliards). Un fonds de solidarité d'un milliard d'euros "minimum" va également être créé à destination des micro-entrepreneurs, des "plus petites entreprises, des indépendants qui ont moins d'un million d'euros de chiffre d'affaires". Le ministre a également tablé sur un recul de 1% du PIB en 2020, chiffre provisoire, et a évoqué une situation de "croissance très détériorée" et une "zone euro également en récession".

M.A.J du 18/03/2020

Ce mercredi 18 mars est entré en vigueur le décret portant sur la contravention réprimant le non-respect des mesures de confinement. L'amende forfaitaire passe désormais à 135 euros et à 375 euros en cas de majoration.

Mardi soir sur France 2, le Premier ministre Edouard Philippe, a affirmé que les interdictions de licenciement n'étaient pas à l'ordre du jour : "l'interdiction administrative des licenciements, comme elle a pu exister, elle n'est jamais, je crois, une solution totalement satisfaisante. Ce que nous voulons faire, c'est qu'il ne soit pas utile de licencier, essayer de faire en sorte que l'entreprise puisse continuer son existence". Il n'a en revanche pas exclu la possibilité de nationaliser des entreprises pour faire face à la crise, en citant notamment Air France dont l'État est actionnaire à hauteur de 14,4%, tout comme l'État néerlandais actionnaire à 14%.

Le conseil des ministres de ce mardi 17 mars a adopté un décret abrogeant le décret de convocation des électeurs pour les élections municipales. Un projet de loi doit encore être examiné par le Conseil d'État et soumis aux parlementaires, ce qui devrait être fait dans l'hémicycle vendredi. Pour l'instant, la date du report n'est pas encore définitivement fixée.

M.A.J du 23/03/2020 : Ce lundi 23 mars sur le plateau du JT de 20h de TF1, le Premier ministre Edouard Philippe a donné des précisions sur certaines nouvelles mesures prise dans le cadre du confinement national, qui pourrait "durer encore quelques semaines". Il a ainsi annoncé le durcissement des amendes en cas de non-respect des consignes de sortie, "jusqu'à 1500 euros en cas de récidive". Concernant les activités sportives ou les sorties en famille, le chef du gouvernement en a limité le rayon à "un kilomètre autour de chez soi pour maximum une heure". L'horaire devra donc être noté en plus sur l'attestation à rédiger ou à télécharger pour chaque sortie.

Edouard Philippe a également annoncé la fermeture des marchés ouverts, prenant ainsi le contrepied de l'appel fait vendredi 20 mars par la préfète de Nouvelle-Aquitaine et de Gironde Fabienne Buccio à certains maires ayant pris des arrêtés pour fermer leurs marchés respectifs. Le décret national qui devrait entrer en vigueur mardi, permettra tout de même aux maires, notamment des plus petites communes, de déroger à cette règle pour maintenir un accès à des produits frais en circuits courts ou une vente directe pour les agriculteurs.

Pour ce qui est du volet santé, le Premier ministre a demandé aux français de limiter leurs déplacements même dans le cadre de visites médicales : il faudra une "urgence" ou une convocation d'un médecin pour que la justification sur l'attestation soit valable. Pour ce qui est de l'éventualité d'un couvre-feu national, Edouard Philippe a affirmé "ne pas vouloir d'un couvre-feu à l'échelle de tout le pays. Mais nous avons incité les préfets à se rapprocher des maires en cas de besoin. Nous n'hésiterons pas à prendre des mesures plus fermes si c'est nécessaire. Il se peut que sur certaines parties du territoire, nous ayons des mesures de confinement plus strictes." Si la loi sur l'État d'urgence sanitaire a été votée ce week-end par le Parlement, le gouvernement devrait présenter mercredi 25 mars 24 textes en Conseil des ministres pour permettre d'assurer une "sécurité économique".

M.A.J du 26/03/2020 - Ce mercredi 25 mars, Emmanuel Macron, dans le cadre d'une visite dans un hôpital militaire de campagne proche de Mulhouse, a fait plusieurs promesses et annonces : heures supplémentaires majorées et prime exceptionnelle (sans montant précis) "pour l'ensemble des personnels soignants et des fonctionnaires mobiles", "plan massif d'investissement et de revalorisation de l'ensemble des carrières" pour l'hôpital une fois la période de crise passée, réunion avec les partenaires sociaux ce vendredi 27 mars pour évoquer les conditions et l'organisation du travail "secteur par secteur". Enfin, le Président de la République a affirmé le lancement d'une opération militaire, "Résilience" pour aider la population touchée par l'épidémie (désinfection des lieux publics, soutien logistique, acheminement des masques, mise à disposition de bâtiment militaires pour des quatorzaines, missions de protection de sites sensibles...), dédié également à "l'appui aux services publics pour faire face à l'épidémie, en métropole et en outre-mer".



Joël Aubert, Romain Béteille

Crédit Photo : aqui.fr
Publié sur aqui.fr le 16/03/2020
[Url de cet article](#)